

Envoi par courriel et par télécopie : (514) 289-7355

Québec, le 4 février 2011

Monsieur Louis-Philippe Mendes
Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque O, 22^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
Question complémentaire du 4 février 2011 (DQ23)

Monsieur,

En référence au projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen vous soumet une question pour laquelle elle souhaite recevoir une réponse d'ici le 8 février prochain compte tenu de ses travaux en cours.

Question

Dans le contrat intervenu avec Hydro-Québec Distribution, Saint-Laurent Énergies doit rencontrer certaines exigences dont celles que 30 % des investissements totaux soient dépensés dans la MRC de Matane et dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 60 % au Québec.

- a) De quelle façon Hydro-Québec Distribution s'assure-t-elle que le promoteur rencontrera ces deux exigences ?
- b) Quelles sont les dépenses admissibles permettant de rencontrer ces exigences ? Veuillez expliquer.
- c) Dans l'éventualité où Saint-Laurent Énergies ne parviendrait pas à cet engagement, des pénalités sont-elles prévues ? Veuillez expliquer.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission